



2018



ZESUMME FIR IECH

WWW.POLICE.LU

POLICE
LËTZEBURG



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	3
2	Organigramme.....	4
3	Ressources.....	4
3.1	Ressources humaines.....	4
3.3	Dépenses budgétaires.....	7
4	Coopération internationale.....	9
4.1	L'Union européenne – Espace de liberté, de sécurité et de justice.....	9
4.2	La participation luxembourgeoise aux opérations de coopération policière européennes.....	11
5	Volet police judiciaire.....	14
5.1	Statistiques sommaires sur la délinquance.....	14
5.2	Nouveau fonctionnement dans le domaine judiciaire.....	16
5.3	Statistiques documents.....	17
5.4	Lutte contre les différentes formes de criminalité.....	18
5.5	Police technique.....	21
6	Volet police administrative.....	22
6.1	Objectifs de la police administrative.....	22
6.2	Champs d'action majeurs au niveau de la prévention.....	22
6.3	Nouveau fonctionnement des commissariats de police.....	24
7	Projets phares réalisés.....	26
7.1	E-mobilité.....	26
7.2	Einsatzleitsystem – ELS.....	27
7.3	Passenger Name Record – PNR.....	27
7.4	E-commissariat.....	28

1 INTRODUCTION

La loi sur la réforme de la Police grand-ducale a été votée le 18 juillet 2018. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} août posant ainsi le cadre légal pour la mise en œuvre du projet. Ces travaux s'orientent des éléments de la vision, de la nouvelle charte des valeurs et des nouveaux principes de fonctionnement de l'organisation transversale.

Cette évolution revient carrément à un changement de paradigme pour le personnel de la Police. Elle met en avant la prise d'initiative et la responsabilité personnelle y associée. La Police a introduit de multiples nouvelles procédures et des principes de gestion peu connus jusqu'à présent. Les structures ont été également revues.

S'y ajoute la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août portant fixation des conditions et modalités d'un compte épargne temps dans la fonction publique. Ce volet a un impact non négligeable sur le fonctionnement opérationnel.

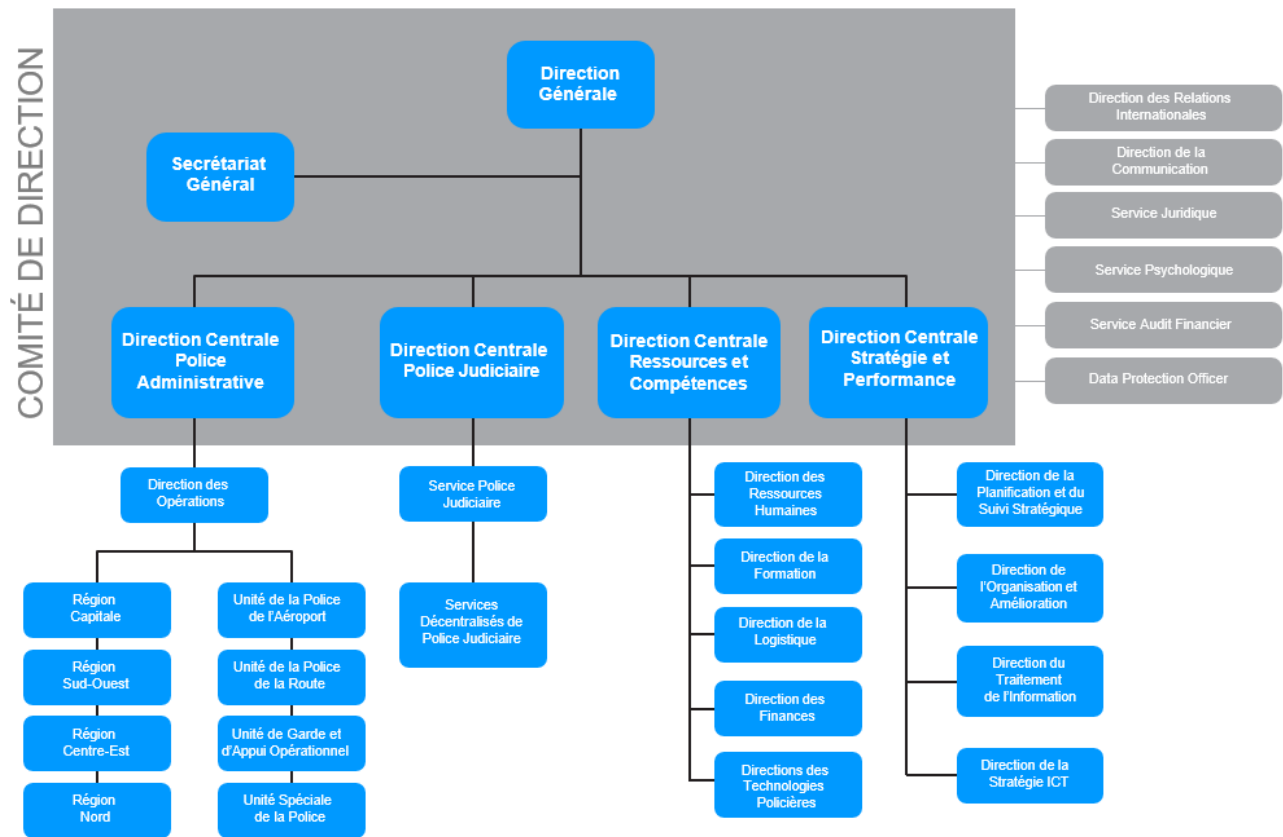
L'introduction de toutes ces nouveautés a nécessité un effort important de communication, de sensibilisation et de formation du personnel, notamment des cadres pour ce qui en est du volet spécifique de la gestion. Il existe des besoins similaires pour l'organisation de la nouvelle police judiciaire et pour la mise en œuvre des nouveaux moyens de police administrative.

Le recrutement, il est vrai très considérable au cours de la législature écoulée, reste au premier plan des défis. La progression nette du personnel n'a néanmoins pas tenu le pas avec l'évolution des besoins générés par la demande croissante d'action policière, l'alourdissement des procédures et les nouvelles missions qui continuent d'affluer. Cet écart se réduira petit à petit au fil des années, à condition que le rythme du recrutement reste soutenu. Il est actuellement compensé en partie par la nouvelle approche organisationnelle intelligente. L'introduction du e-commissariat en témoigne. Cette nouvelle structure virtuelle a permis de traiter plus de mille affaires au cours de ses premiers mois d'existence et a ainsi pu soulager les unités territoriales, qui elles-aussi ont été réorganisées sur les différents sites et dans leur rythme de travail. Le recrutement continue de personnel civil pour soulager le personnel policier du travail administratif ouvre une autre piste de compensation.

La délinquance en 2018 reste relativement constante par rapport à l'année dernière. Le nombre des affaires traitées par la Police a légèrement augmenté de 1,5% par rapport à 2017. La criminalité reste marquée par les infractions contre les biens : les vols liés aux véhicules sont en nette progression et les cambriolages dans les habitations augmentent légèrement. Les infractions contre les personnes sont en régression. Les affaires de stupéfiants, pour lesquelles la Police s'autosaisit, augmentent.

Le tableau de la délinquance 2018 ressemble donc fortement à ceux des années précédentes. Les priorités policières ne changent guère. Cambriolages, stupéfiants et troubles à l'ordre public, sécurité routière, vigilance par rapport à la criminalité économique et financière, au terrorisme et à la cybercriminalité, voici le menu tel qu'il se présente à la Police pour l'année 2019.

2 ORGANIGRAMME



3 RESSOURCES

3.1 RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs se résume comme suit :

Les fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement A1 (ancien cadre supérieur policier)

Le nombre total de fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement A1 au 1^{er} janvier 2019 est de 76 (en 2018 : 75).

En 2018, 3 nouveaux stagiaires ont été recrutés pour intégrer l'École Nationale Supérieure de la Police à Lyon. Les stagiaires recrutés en 2016 ont été assermentés en juillet 2018.

En 2019, 3 nouveaux fonctionnaires stagiaires seront recrutés pour intégrer l'Ecole Nationale Supérieure de la Police à Lyon. Un fonctionnaire du cadre policier du groupe de traitement C1 a réussi l'examen pour le changement de carrière et intégrera l'Académie Nationale de Police à Bruxelles.

Les fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement C1 (anciens inspecteurs de police)

Le nombre total de fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement C1 au 1^{er} janvier 2019 est de 1554 (au 1.1.2018 : 1502).

L'évolution des effectifs se poursuit comme suit :

- 65 inspecteurs-adjoints de la 18^e promotion ont été assermentés en septembre 2018 ;
- 86 volontaires de la 19^e promotion pourront être opérationnels comme inspecteurs de police en septembre 2019, à condition de réussir leur examen final ;
- 56 fonctionnaires stagiaires du cadre policier du groupe de traitement C1 sont en formation et peuvent être opérationnels en septembre.

Les fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement C2 (anciens brigadiers de police)

Le nombre total de fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement C2 au 1^{er} janvier 2019 est de 224 (266 au 1^{er} janvier 2018). Cette diminution s'explique par le fait qu'au cours de l'année 2018 plusieurs fonctionnaires du cadre policier du groupe de traitement C2 ont pu bénéficier d'un avancement à la carrière C1 dans le cadre des changements législatifs intervenus.

L'évolution des effectifs s'est poursuivie comme suit:

- 11 fonctionnaires stagiaires du cadre policier du groupe de traitement C2 ont été affectés en février 2019 ;
- 12 fonctionnaires stagiaires du groupe de traitement C2 ont été engagés en février 2019.

Le cadre civil

Le personnel civil assure une mission importante au sein de la Police grand-ducale. Il complète le personnel policier sur le plan technique et administratif et permet le redéploiement du personnel policier sur ses missions de sécurité intérieure.

Le cadre civil au sein de la Police grand-ducale comprend au total 336 personnes, dont 86 fonctionnaires, 202 employés et 48 salariés (2018 :323).

La Police occupe en plus d'autres catégories de personnel :

- le personnel détaché de la WSA auprès de la Police grand-ducale est actuellement au nombre de 4 personnes ;
- les chômeurs engagés par mesure d'occupation temporaire indemnisée ou de contrat d'aide à l'emploi se chiffrent à 6 personnes au 1^{er} janvier 2019 ;
- 5 personnes détachées d'autres administrations.

Le tableau ci-dessous reprend le détail de l'ensemble de l'effectif de la PGD.

au 01.01.2018					au 01.01.2019			
	Groupe de traitement	Total	Masculin	Féminin	Groupe de traitement	Total	Masculin	Féminin
Cadre policier	Fonctionnaire A1 policier	75	58	17	Fonctionnaire A1 policier	76	59	17
	Fonctionnaire D1 policier	1.502	1.308	194	Fonctionnaire C1 policier	1.554	1.351	203
	Fonctionnaire D2 policier	266	257	9	Fonctionnaire C2 policier	224	217	7
	VolPol	160	131	29	VolPol	91	79	12
	Brigadier EP	0	0	0	Fonctionnaire stagiaire C2 EP	11	11	0
					Fonctionnaire stagiaire C1 EP	47	35	12
					Fonctionnaire Stagiaire A1	6	5	1
Total cadre policier		2.003	1.754	249	Total cadre policier	2.003	1.752	251
Cadre civil	Fonctionnaire A1	28	22	6	Fonctionnaire A1	34	27	7
	Fonctionnaire A2	14	13	1	Fonctionnaire A2	13	12	1
	Fonctionnaire B1	11	6	5	Fonctionnaire B1	11	7	4
	Fonctionnaire C1	4	0	4	Fonctionnaire C1	10	3	7
	Fonctionnaire D1	16	16	0	Fonctionnaire D1	18	18	0
	Employé A1	28	22	6	Employé A1	30	24	6
	Employé A2	12	10	2	Employé A2	10	8	2
	Employé B1	46	13	33	Employé B1	46	13	33
	Employé C1	64	26	38	Employé C1	68	30	38
	Employé D1	45	19	26	Employé D1	41	17	24
	Employé D2	4	1	3	Employé D2	4	1	3
	Employé D3	4	3	1	Employé D3	3	3	0
	Salarié E	20	20	0	Salarié E	21	21	0
	Salarié D	3	3	0	Salarié D	3	3	0
	Salarié C	9	9	0	Salarié C	10	10	0
	Salarié B	15	5	10	Salarié B	14	5	9
Total cadre civil		323	188	137	Total cadre civil	336	202	134
	Externes-IN (WSA, CAE, ...)	13	10	3	Externes-IN (WSA, CAE, ...)	10	8	2
	Détachés-IN (ADA, ...)	2	2	0	Détachés-IN (ADA, ...)	5	5	0
Grand total		2.341	1.942	386	Grand Total	2.354	1.967	387

3.3 DÉPENSES BUDGÉTAIRES

EVOLUTION BUDGÉTAIRE

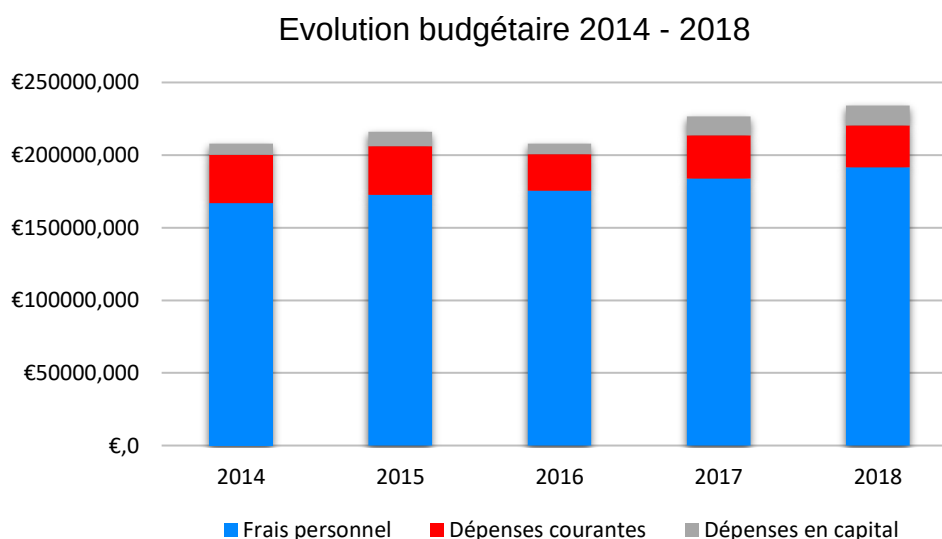
Le graphique de l'évolution budgétaire globale de la Police grand-ducale pour les exercices 2014 - 2018 est subdivisé en trois grandes catégories, à savoir :

- les frais de personnel ;
- les dépenses courantes ;
- les dépenses en capital.

De l'année budgétaire 2017 à l'année budgétaire 2018 le budget total de la PGD a connu une évolution vers le haut de 3.37 %. Le détail de cette variation se résume comme suit :

- Frais de personnel : + 4,14%
- Frais courants : - 2,43%
- Dépenses en capital : + 5,73%

Le graphique suivant reprend l'évolution budgétaire des dernières 5 années :



La hausse au niveau des frais de personnel s'explique par un recours accru à du personnel civil pour les domaines administratifs et techniques dont les frais ont augmenté de 30,93%, et ceci rien que pour les indemnités des employés occupés à titre permanent.

La hausse au niveau des dépenses en capital s'explique par une hausse considérable de l'article budgétaire « acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipement de transmission de données », dont les investissements s'élèvent à 146,15% par rapport à l'année 2017.

VENTILATION DES DÉPENSES

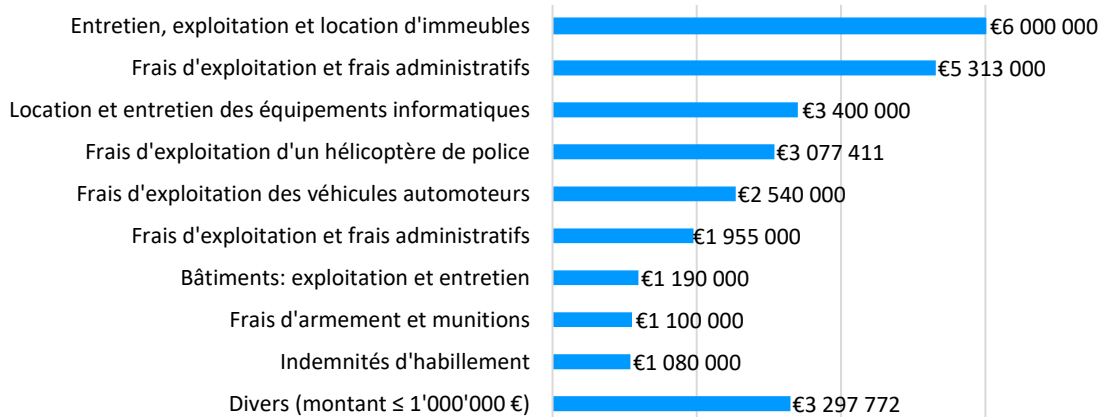
En 2018, le budget de la Police grand-ducale se présentait comme suit :

Budget	2018	
Frais de personnel	191.485.954 €	81,77%
Dépenses courantes	28.953.383 €	12,36%
Dépenses en capital	13.728.800 €	5,86%

Les tableaux ci-dessous reprennent la ventilation des dépenses courantes et des dépenses en capital en détail :

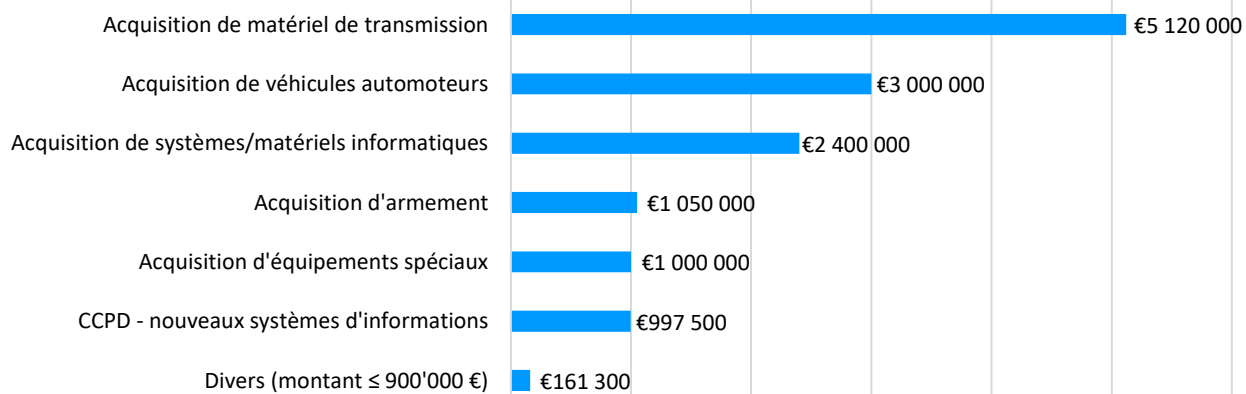
Dépenses courantes 2018

(budget voté)



Dépenses en capital 2018

(budget voté)

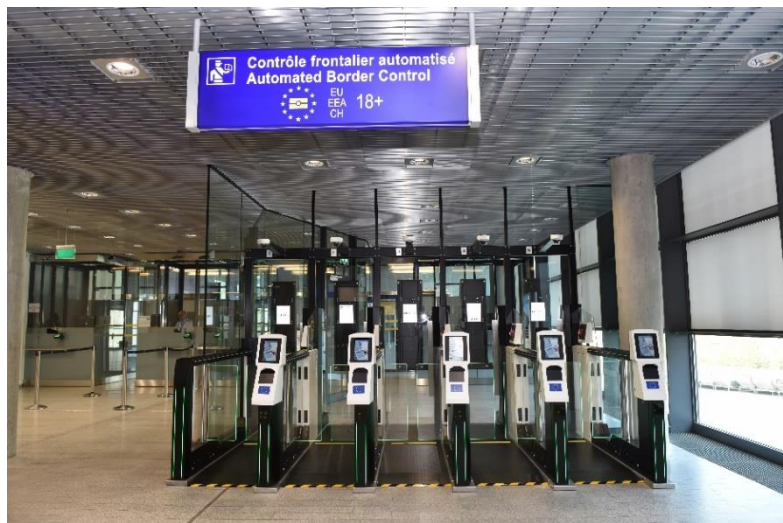


4 COOPÉRATION INTERNATIONALE

4.1 L'UNION EUROPÉENNE – ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

LE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE SCHENGEN

Afin d'améliorer les flux des passagers et de réduire le temps d'attente lors des contrôles aux frontières extérieures, la Police grand-ducale a installé dix portes automatisées de contrôle aux frontières - appelées **Automated Border Control-Gates (ABC-Gates)** - qui ont été inaugurées le 26 juillet 2018. Dès lors, les passagers à destination et en provenance de pays n'appartenant pas à l'espace Schengen bénéficient d'un temps d'attente réduit de manière significative, de processus d'entrée et de sortie (pays européens ainsi qu'Etats associés de l'espace Schengen) accélérés et d'une expérience de voyage plus agréable. Au mieux, la procédure complète de contrôle aux frontières prend moins de 14 secondes! Les ABC-Gates permettent également une augmentation de la sécurisation des frontières grâce à un scan biométrique. Désormais, neuf voies sont réservées aux contrôles d'entrée dans l'espace Schengen et huit assurent la sortie de l'espace Schengen et peuvent être empruntées par les citoyens européens, norvégiens, suisses, islandais et liechtensteinois. En décembre 2018, un total de 19.791 de personnes (avec tendance croissante) ont profité du nouveau système.



Concernant le volet européen, le règlement relatif à la mise en place du **European Travel Information Authorization System (ETIAS)** est entré en vigueur le 9 octobre 2018. Dès lors, eu-LISA commencera à développer le nouveau système informatique. Les objectifs principaux du nouveau système sont une meilleure gestion des frontières extérieures et la réduction des préoccupations sécuritaires dans l'espace Schengen. Toutefois, en plus de sécuriser les déplacements, l'autorisation ETIAS va

- réduire le temps des procédures et du traitement;
- améliorer la gestion des contrôles aux frontières ;
- contribuer à détecter et réduire la criminalité et le terrorisme;
- entraver l'immigration irrégulière
- renforcer la politique de libéralisation des visas de l'Union Européenne.

En outre, les discussions à l'égard de la proposition de règlement concernant les règles applicables à la **réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures** se sont poursuivies. Le règlement vise la prolongation des délais de réintroduction des contrôles aux frontières intérieures jusqu'à un maximum de deux ans (initialement une période de 6 mois – 1 an avait été prévue) pour répondre aux besoins des Etats membres en terme de lutte anti-terroriste. Par ailleurs, les nouvelles règles prévoient en contrepartie des consultations des Etats membres affectés/voisins, une analyse des risques poussée et une recommandation du Conseil en cas de prolongation au-delà d'un an.

MESURES ET PROPOSITIONS LÉGISLATIVES AUX FINS RÉPRESSIVES

Afin d'optimiser l'échange d'information et pour remédier aux lacunes du système qui ont été identifiées lors des récents attentats terroristes et de la crise migratoire, la Commission européenne a table deux propositions législatives sur base du rapport publié en mai 2017 par le *High-Level Expert Group*. Les propositions de règlements « **interopérabilité** » (volet frontière et visa et volet coopération policière, immigration et coopération judiciaire en matière pénale) visent à dépasser la fragmentation actuelle au niveau des systèmes

d'information de l'Union européenne et à garantir que les utilisateurs finaux (policiers, gardes-frontières, agents consulaires, agents du service de l'immigration et les autorités judiciaires) disposent d'un accès plus rapide et efficace aux informations dont ils ont besoin pour réaliser leurs tâches respectives sans modifier les droits d'accès aux différents systèmes. Les propositions législatives prévoient des solutions techniques ainsi qu'une nouvelle approche ayant comme objectif la facilitation d'analyse de données collectées au niveau de différents systèmes centralisés. Dans la pratique, les propositions législatives permettront :

- de détecter les identités multiples et de lutter contre la fraude à l'identité (via comparaison de données alphanumériques et biométriques) ;
- la facilitation des contrôles d'identité qui se déroulent sur le territoire des Etats membres ;
- l'harmonisation de la procédure d'accès des services répressifs aux bases de données du volet « immigration » et « gestion des frontières » comme l'EURODAC, le Visa Information System (VIS) et les futurs systèmes European Travel Information and Authorization System (ETIAS – qui devrait être en place d'ici 2021) et Entry/Exit System (EES).

Dans la même idée, afin de combler de lacunes potentielles et d'améliorer les systèmes d'information UE, la Commission européenne a présenté le 21 décembre 2016 un paquet législatif sur le **système d'information Schengen (SIS)**. Les travaux ont continué et ont été finalisés – le 28 décembre, trois nouveaux règlements sont entrés en vigueur, notamment (i) dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale ; (ii) dans le domaine des contrôles aux frontières ; et (iii) pour le retour de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Une particularité de ces règlements consiste dans la création de catégories de données à des fins de recherche ainsi que de nouveaux types de signalements concernant les retours.

En matière de prévention, détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité ainsi que pour les enquêtes et poursuites en la matière, les ambassadeurs de l'UE ont approuvé le 21 novembre 2018 la position de négociation du Conseil sur une directive fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières et autres aux fins de la prévention et de la détection de certaines infractions pénales, ainsi que des enquêtes et des poursuites en la matière. Après adoption de cette position par le Parlement, les négociations seront entamées avec celui-ci.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La **lutte contre le terrorisme** reste parmi les priorités de l'Union européenne qui continue ainsi à mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action de lutte contre le terrorisme. Le 17 avril 2018, la Commission a présenté son paquet sur la lutte contre le terrorisme comportant les trois propositions suivantes :

- proposition de refonte du règlement en matière de précurseurs d'explosifs ;
- proposition en matière de preuves électroniques ; et
- proposition de directive en matière du financement de terrorisme.

De plus, le groupe d'experts à haut niveau sur la radicalisation a présenté son rapport final le 18 mai 2018. Pour donner suite à ces recommandations, la Commission adoptera une décision portant création d'un comité directeur (mécanisme de coopération de l'UE) – **Steering Board on radicalization** – composé des EM (sera évalué en 2019) et ayant l'objectif de mieux prendre en compte les besoins et priorités des Etats.

Au sein du Terrorism Working Party (TWP) les négociations concernant la **lutte contre le contenu terroriste en ligne** se sont poursuivies. Le 6 décembre 2018, le Conseil a adopté une position de négociation sur de nouvelles règles visant à empêcher la diffusion de contenus terroristes en ligne. La proposition de règlement prévoit la possibilité d'obliger les *host service provider* – HSP à rayer les contenus terroristes sur leur plateforme et à instaurer des instruments de veille (détection automatique) susceptible de détecter ces contenus. Les ordres d'effacement devront être exécutés par une autorité compétente laquelle sera désignée par les Etats membres. Les Etats décideront des règles relatives aux sanctions applicables dans le cas d'un non-respect de la législation. Sur la base de ce mandat, la présidence du Conseil entamera les négociations avec le Parlement européen dès que celui-ci aura adopté sa position.

Au niveau législatif, la Commission européenne a tablé une proposition de directive qui prévoit un accès direct des autorités compétentes nationales aux registres centralisés nationaux des comptes bancaires ou aux systèmes d'extraction des données qui sont prévus par la **5^{ème} directive anti-blanchiment**. Suite à l'adoption des recommandations de la Commission du 1^{er} mars 2018, la Commission a lancé une analyse d'impact afin de faire le suivi des mesures déployées et pour déterminer si l'approche actuelle est suffisante. Dans ce contexte, la Commission a relancé la discussion autour d'un *Terroriste Finance Tracking System* (TFTS).

4.2 LA PARTICIPATION LUXEMBOURGEOISE AUX OPÉRATIONS DE COOPÉRATION POLICIÈRE EUROPÉENNES

LES OPÉRATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

En 2018 deux membres de la Police ont participé à la mission EUCAP Sahel Niger et un membre a participé à la mission EUMM Georgia.

FRONTEX

Avec une seule frontière extérieure de l'Espace Schengen, qui n'est pas soumise à une pression migratoire spécifique, le Luxembourg contribue à l'effort commun de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne en s'engageant dans la solidarité européenne par le biais de ses participations répétées aux opérations menées par l'Agence FRONTEX, tant aux frontières maritimes qu'aux frontières terrestres. En 2018, la gravité de la crise migratoire exigeait le déploiement de dix fonctionnaires comme « screener/debriefer » aux frontières maritimes en Italie et de quatre fonctionnaires aux frontières maritimes en Grèce tandis qu'un fonctionnaire était déployé comme « screener » en Bulgarie. Un fonctionnaire a participé à l'exercice REX en Italie. Il a été convenu que pour 2019 la participation aux opérations menées par FRONTEX sera maintenue au même niveau. Une équipe de sept fonctionnaires formera le « rapid reaction pool » tandis que 2 fonctionnaires seront membres du « forced return escort pool » afin de pouvoir répondre aux demandes de contribution en situation de crise.

Par ailleurs, la Police grand-ducale a participé à plusieurs séminaires et conférences organisés par l'Agence FRONTEX dans des domaines comme la biométrie et les nouvelles évolutions en matière de contrôle frontalier. Il s'y ajoute que la Police grand-ducale établit mensuellement des fichiers statistiques et des analyses dans le cadre du projet FRAN d'analyse des risques. La section expertise documents de l'Unité de la police de l'aéroport fait depuis 2016 également partie du groupe de travail « VAN » Vulnerability Assessment Network.

Actuellement le Luxembourg s'est engagé à mettre à disposition de FRONTEX, en cas de besoin, divers équipements techniques dans le domaine de la vérification des documents de voyage.

CCPD

En 2018, le bureau luxembourgeois du Centre de coopération policière et douanière (CCPD) a enregistré 5.016 dossiers (en 2017 : 5142) soit 9.702 entités (en 2017 : 9.914) introduites.

Les autorités luxembourgeoises ont soumis des requêtes à leurs partenaires des pays limitrophes dans des domaines allant de dossiers d'immigration à des affaires de criminalité contre les biens ou alors ont demandé des vérifications.

EUROPOL

Il y a eu une augmentation constante d'échange d'informations avec les autres Etats membres et les parties tierces, notamment dans le cadre d'affaires de vols organisés.

En tout, l'échange d'informations s'élève à 9252 messages en 2018. Ceci signifie une légère augmentation par rapport à 2017.

Les demandes échangées portent sur l'ensemble du spectre de la criminalité dont sont saisis les services judiciaires de la Police grand-ducale, de la criminalité contre les personnes, dont notamment les atteintes aux mineurs (pédophilie et pédopornographie) à la criminalité contre les biens, des dossiers d'escroquerie aux affaires financières et aux véhicules volés, etc.

INTERPOL

Les activités du Bureau Central National INTERPOL de Luxembourg portent sur l'envoi et la réception de demandes de renseignement ou d'informations. Le nombre de messages adressés à des partenaires étrangers, tout comme la réception de messages de leur part ont connu une augmentation sur les deux derniers exercices. En 2018, le nombre de messages envoyés s'élève à 2.427 et le nombre de messages reçus s'élève à 5.650.

SCHENGEN

Dans le cadre de la coopération prévue par les accords de SCHENGEN, il faut distinguer entre la coopération opérationnelle prévue par les articles 39, 40, 41 et 46 de la Convention d'application de SCHENGEN et les données informatiques fournies par le Système d'Information Schengen de seconde génération (SIS II).

Poursuites transfrontalières par des unités étrangères sur notre territoire :

En 2018, il n'y a eu aucune poursuite transfrontalière d'unités étrangères sur le territoire luxembourgeois (en 2017 : 0).

Poursuites transfrontalières par les unités de la Police grand-ducale à l'étranger :

En 2018, il y a eu une poursuite transfrontalière d'unités luxembourgeoises vers les Etats limitrophes (en 2017 : 2).

Le Système d'Information Schengen de seconde génération (SIS II) :

Le système est entré en service le 9 avril 2013. Il reprend les données contenues au SIS 1+ et contient de nouvelles catégories de signalements et des fonctionnalités supplémentaires.

Le bureau SIRENE, section de la Direction des relations internationales, a pour mission de gérer les signalements de personnes et d'objets émis par les autorités luxembourgeoises dans la base de données Schengen. En 2018 le bureau SIRENE a ainsi procédé au signalement dans l'espace Schengen de plus de deux mille personnes, pour des motifs différents. Par exemple plus de 900 signalements ont été effectués portant sur des personnes signalées comme disparues, En matière de signalement d'objets plus de trois mille signalements ont été intégrés à la base de données, dont 247 véhicules volés ou détournés et près de deux mille huit cent documents d'identité perdus ou volés.

En 2018, SIS II a permis aux autorités luxembourgeoises de localiser 926 personnes disparues et 40 personnes recherchées pour arrestation par les autorités judiciaires. Plus de 250 véhicules signalés comme volés ou détournés ont pu être localisés, dont la très nette majorité à l'étranger.

Remises et transferts suite à une procédure d'extradition :

A la requête des autorités judiciaires, la direction des relations internationales (DRI) organise en coopération avec l'unité de garde et d'appui opérationnel (UGAO) la remise/transfert des personnes arrêtées sur base d'un mandat d'arrêt européen ou international.

En 2018, 44 personnes arrêtées au Luxembourg ont fait l'objet d'une remise ou d'un transfert vers un pays étranger et plus de 100 personnes recherchées par les autorités judiciaires luxembourgeoises ont été remises ou transférées au Luxembourg à partir d'un pays étranger. Ces chiffres sont constants sur les derniers exercices.

TRAITÉ BENELUX

Dans le cadre du traité Benelux, 40 actions et/ou demandes d'entraide policière ont été réalisées dans des domaines aussi divers tels que des demandes de chiens de pistage/drogues, de prêt de matériel logistique ou de renfort lors de dispositifs opérationnels spéciaux (Formule 1 à Spa, Festival TOMORROWLAND, patrouilles anti-cambriolages, patrouilles mixtes de motards, contrôles lors de jours fériés, ...).

Plusieurs actions ont été effectuées de façon régulière et récurrente :

- 16 missions de protection rapprochée dans le cadre Benelux ;
- 3 actions Hazeldonk dans le domaine du narcotourisme et du trafic de stupéfiants entre les pays du BENELUX et la France.

TRAITÉ DE PRÜM

Dans le cadre du Traité de Prüm, 31 actions communes ont été réalisées soit sur initiative de nos voisins soit sur initiative de la Police grand-ducale. A part la réalisation de contrôles communs en matière de circulation routière (Schwerlastkontrolle, Motorradkontrolle, ...), la majeure partie des actions représentait une présence policière sous forme de patrouilles mixtes lors de grandes manifestations telles que : « Schueberfouer », Marathon ING à Luxembourg, concert de musique techno « Nature One », diverses fêtes populaires et fêtes du Vin, ou encore les marchés de Noël.

1.432 profils d'ADN luxembourgeois comparés au contenu de la base de données luxembourgeoise ont généré en tout 4.104 'hits' (par exemple, un seul profil ADN peut être relié à plusieurs scènes de crime).

Nombre de comparaisons automatisées internationales dans le cadre du Traité de Prüm :

Type de correspondance	DE	AT	NL	SI	ES	FR	SK	BE	HU
Requête Art.3	117.973	18.079	28.655	5.155	22.544	1.261	8.774	8.424	6.970
Requête Art.4	11.236	11.236	11.236	11.236	11.236	2.419.652	11.236	11.236	12.704
Personne - Personne	60	20	19	1	5	162	0	27	2
Trace - Trace	246	18	46	3	8	200	0	34	0
Trace - Personne Personne - Trace	137	42	27	9	56	442	0	40	3

Type de correspondance	CY	SE	PL	EE	LT	Total 2017	Total 2018		
Requête Art.3	1.273	24.055	18.925	9.853	8.075	272.019	280.016	+7.997	+2,94%
Requête Art.4	18.527	48.133	24.153	15.991	19.692	1.077.521	2.637.504	+1.559.983	+144,78%
Personne - Personne	0	5	2	0	9	143	312	+169	+118,18%
Trace - Trace	1	6	1	0	1	309	564	+255	+82,52%
Trace – Personne Personne - Trace	0	42	6	3	16	476	823	+347	+72,90%

Les requêtes se référant à l'article 3 du Traité de Prüm consistent en une consultation automatisée des profils ADN contenus dans les bases de données de pays partenaires. L'article 4 autorise la comparaison de traces ADN avec des profils indexés.

Base de données des empreintes digitales (AFIS) :

L'article 9 du Traité de Prüm prévoit la possibilité pour les Etats signataires à comparer des empreintes et des traces dactyloscopiques.

Demandes entrantes (2018) : 18.555 comparaisons effectuées (18.012 en 2017)

Demandes sortantes (2018) : 2.462 à destination de 20 pays (2.877 en 2017)

5 VOLET POLICE JUDICIAIRE

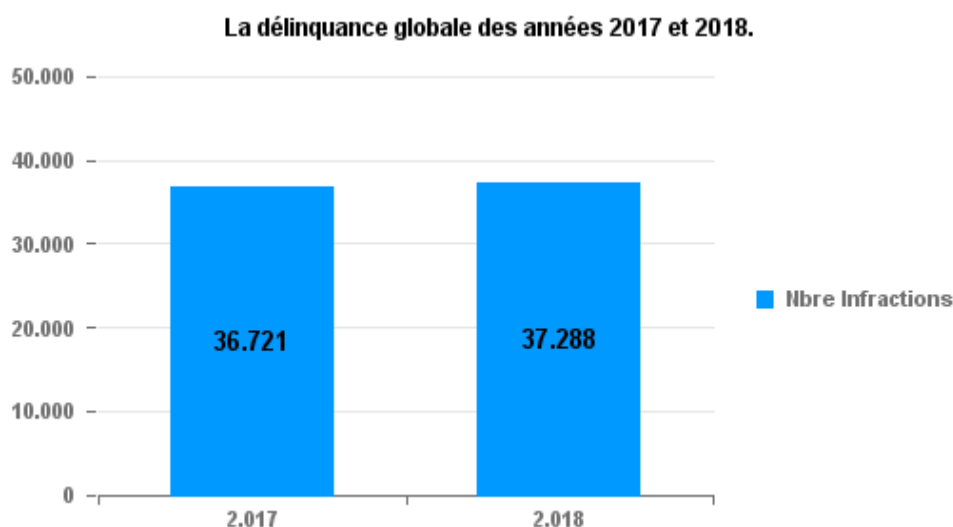
5.1 STATISTIQUES SOMMAIRES SUR LA DÉLINQUANCE

DÉLINQUANCE GLOBALE

Les statistiques pour l'année 2018 comprennent les données des services opérationnels de la Police et représentent l'activité policière dans les divers domaines de la délinquance.

A noter que les chiffres en matière de circulation routière (délits de fuite, ivresse au volant et refus alcotest) ne figurent pas dans les statistiques présentées ci-dessous.

Les chiffres sont établis sur base des infractions commises pendant l'année calendaire et rapportées jusqu'à au 1^{er} février de l'année suivante.



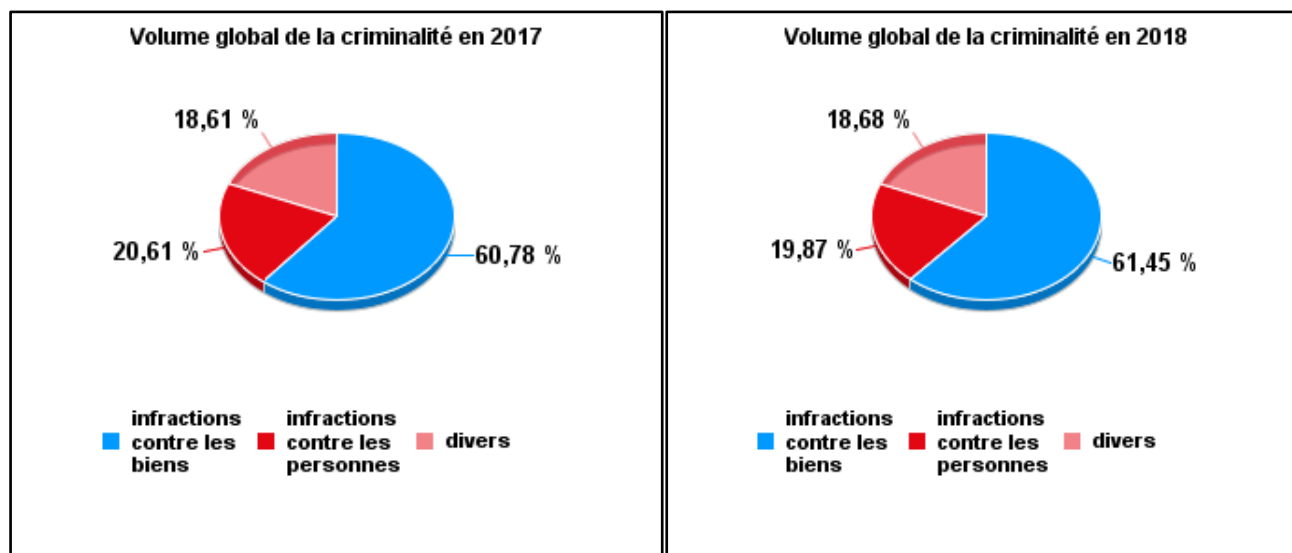
L'évolution générale des affaires constatées par la Police grand-ducale se présente comme suit :

- d'une part, 567 faits ont été enregistrés en plus, ce qui représente une légère augmentation de 1,5 % par rapport à l'année 2017 ;
- d'autre part, il faut noter que le taux de criminalité sur 100.000 habitants, connaît une légère baisse pour l'année 2018 de 23 faits par rapport à l'année 2017. On constate 6.217 faits sur 100.000 habitants en 2017 par rapport à 6.194 en 2018, ce qui représente une baisse de l'ordre de 0,4 %.

LES TYPES DE DÉLINQUANCE

Afin de permettre une meilleure analyse de la délinquance, la ventilation des affaires est effectuée en fonction des grandes catégories des infractions reprises ci-dessous :

3 grandes catégories d'infractions	2017	2018
Infractions contre les biens	22.319	22.915
Infractions contre les personnes	7.568	7.409
Divers	6.834	6.964
Total	36.721	37.288



La grande catégorie des « infractions contre les biens » avec 61,45 % représente la majorité des affaires et elle dépasse largement les autres catégories. Elle augmente en chiffre absolu de 596 faits par rapport à 2017, soit 2,67 %. Toutefois en pourcentage par rapport aux autres infractions elle reste quasiment au même niveau que 2017 (60,78 %). Cette grande catégorie d'infractions représente en majeure partie les vols.

La catégorie des « infractions contre les personnes » avec 19,87 % regroupe les violences envers les personnes, les atteintes aux mœurs et autres infractions contre les personnes. Le nombre d'infractions a diminué légèrement de 159 infractions, soit -2,1 % par rapport à 2017.

La catégorie « divers » représentant 18,68 % de la criminalité, regroupe toutes les infractions non répertoriées dans les deux grandes catégories énoncées ci-avant. Plus que la moitié (57,9 %) de ces affaires sont des infractions constatées pour stupéfiants et ivresse publique. Par rapport à 2017, la catégorie « divers » a connu une légère hausse de 130 faits, soit 1,9 %. Toutefois les infractions contre certaines lois spéciales et règlements communaux, telles qu'infractions contre l'environnement, chasse, pêche, contrôle des vivres, hébergement, travaux clandestins, etc. y sont aussi répertoriées.

LES GRANDES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Le tableau suivant montre l'évolution de la délinquance par grandes catégories d'infractions avec une subdivision en groupes de catégories.

Groupe de catégories: (tentatives incluses)	2017	2018	Variation (%):	
Total infractions contre les biens	22.319	22.915	2,67 %	(596)
cambrillages (tous les vols par effraction / escalade / fausses clefs, excepté les véhicules)	3.465	3.667	5,83 %	(202)
vols liés aux véhicules	2.424	2.568	5,94 %	(144)
autres vols	10.213	10.422	2,05 %	(209)
affaires de vandalisme	4.332	4.225	-2,47 %	(-107)
contrefaçons ou falsifications (exclus documents d'identité)	197	224	13,71 %	(27)
autres infractions contre les biens	1.237	1.366	10,43 %	(129)
vols avec violences (1)	454	449	-1,1 %	(-5)
Total infractions contre les personnes	7.568	7.409	-2,1 %	(-159)
violences envers les personnes	3.617	3.494	-3,4 %	(-123)
atteintes aux mœurs	288	286	-0,69 %	(-2)
menaces	1.329	1.342	0,98 %	(13)
diffamations/calomnies/injures	1.627	1.580	-2,89 %	(-47)
discriminations raciales	28	43	53,57 %	(15)
protection de la vie privée (incommoder par téléphone...)	391	370	-5,37 %	(-21)
autres infractions contre les personnes	288	294	2,08 %	(6)
Total divers	6.834	6.964	1,9 %	(130)
affaires de stupéfiants	2.683	3.003	11,93 %	(320)

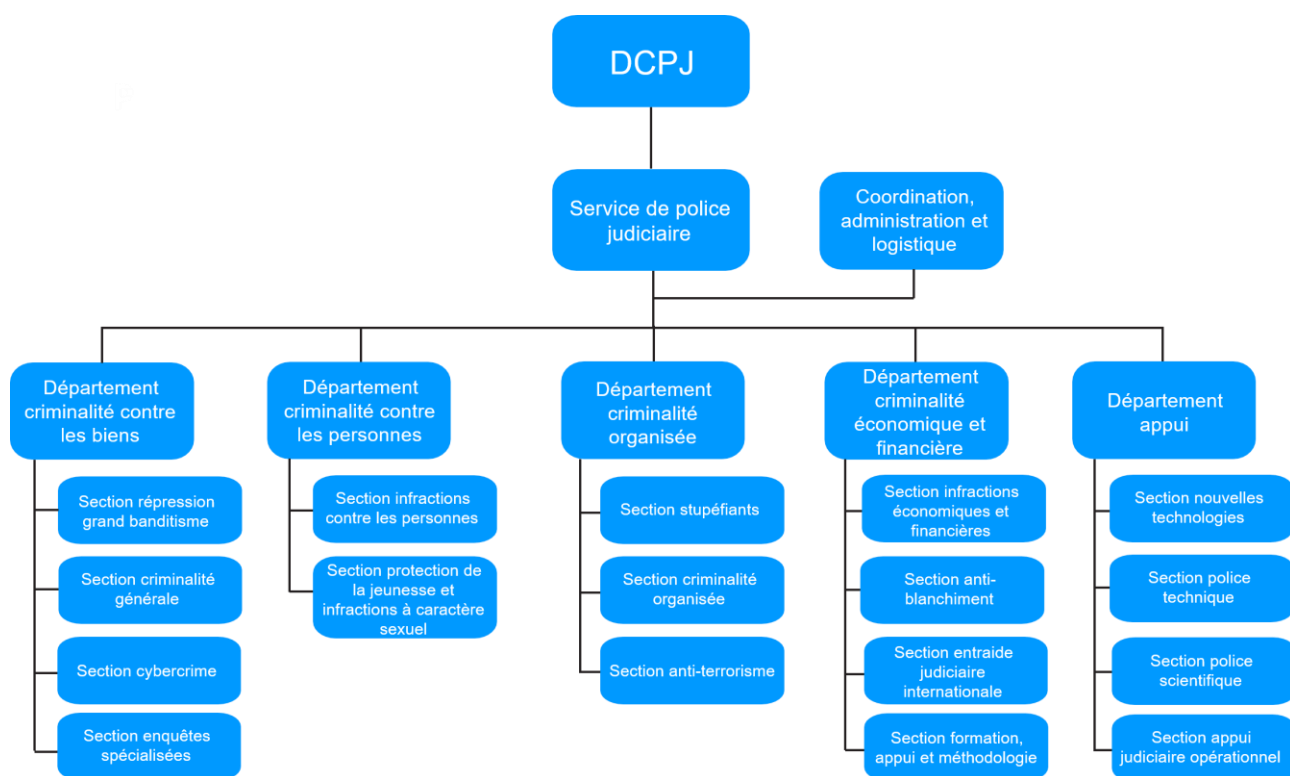
infractions contre la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers	518	622	20,08 %	(104)
délits contre l'environnement	152	144	-5,26 %	(-8)
ivresse publique	1.124	1.028	-8,54 %	(-96)
autres infractions	2.357	2.167	-8,06 %	(-190)
Grand Total	36.721	37.288	1,54 %	567

(1) Dans les vols avec violences sont en outre inclus 3 vols de véhicule avec violences pour l'année 2017 ainsi que 6 vols de véhicule avec violences pour l'année 2018 qui sont également énumérés sous vols liés aux véhicules. Mais les chiffres totaux reprennent ces infractions qu'une seule fois.

5.2 NOUVEAU FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE

ADAPTATION DES STRUCTURES DU SPJ

Depuis la réforme de la Police grand-ducale, le nouvel organigramme des unités judiciaires, élaboré en étroite concertation avec les autorités judiciaires, se présente comme suit :



L'organigramme du Service de police judiciaire est un organigramme souple, qui pourra être adapté avec accord du Comité d'accompagnement (voir infra) en cas d'évolution de la criminalité.

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Créé sur base de l'article 40 de la nouvelle loi sur la Police, le comité d'accompagnement est composé du procureur général d'Etat, qui le préside, des procureurs d'Etat, du juge d'instruction directeur près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, du directeur général de la Police, du directeur central de police judiciaire, du directeur du service de police judiciaire et du directeur central de police administrative. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises en 2018, entre autre, pour aviser les candidatures aux postes à responsabilité au sein du nouveau Service de police judiciaire (chefs de départements et chefs de sections). Le comité d'accompagnement a validé l'organigramme du Service de police judiciaire. Il a fixé son mode de fonctionnement et son calendrier.

REGROUPEMENT DES UNITÉS JUDICIAIRES

Avant l'entrée en vigueur de la loi sur la Police, deux types d'unités judiciaires coexistaient : le Service de police judiciaire et six Sections de Recherche et d'Enquête Criminelle au niveau des circonscriptions régionales. Au 1^{er} août 2018 ces unités ont été regroupées au sein du Service de police judiciaire et des services décentralisés de police judiciaire dans les régions Nord, Sud-Ouest et Centre-Est. Au sein de ces services décentralisés, les sections suivantes fonctionnent :

- criminalité générale ;
- répression du grand-banditisme/vol organisé ;
- protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel ;
- stupéfiants ;
- police technique.

La section infractions économiques et financières est également établie dans la région Nord. Ces sections dépendent de la section correspondante établie dans la région Capitale. Le chef de section, qui a son siège dans la région Capitale, est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel affecté à une section au SPJ et dans les différentes régions. Ainsi, il est en charge au niveau national de toutes les unités et de tout le personnel engagé dans son domaine de compétence. Il a mainmise sur l'ensemble de ce personnel pour effectuer ses missions.

Alors que le programme gouvernemental prévoit dans un futur proche, la mise à disposition de surfaces suffisantes et nécessaires au SPJ dans les bâtiments adjacents à la Cité policière Grand-Duc Henri à la Kalchesbreck, les unités judiciaires dans les alentours de Luxembourg sont actuellement réparties sur trois sites : le bâtiment principal à Hamm, 24, rue de Bitbourg, une partie du bâtiment occupé par la direction de l'Administration des douanes et accises à Hamm et une partie du bâtiment occupé par les unités de police de la région Capitale.

Les procédures administratives quant à l'aménagement des laboratoires nécessaires au travail de police scientifique ont été lancées avant la fin de l'année 2018. La qualité du travail judiciaire pourra prendre un nouvel essor, dès l'implantation de la majeure partie des unités judiciaires sur un site unique et la réalisation des laboratoires conformes aux prescriptions européennes.

PERSONNEL

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Police du 18 juillet 2018, des changements au niveau de la politique du personnel ont également eu lieu au niveau judiciaire. Les enquêteurs spécialisés du cadre civil peuvent obtenir la qualité d'APJ après avoir suivi une formation spécifique en matière de Code de procédure pénale et après un stage et la réussite d'un examen de qualification, ils acquièrent la qualité d'officier de police judiciaire. L'article 17 de la loi sur la Police détermine les conditions dans lesquelles les membres du personnel civil du Service de police judiciaire obtiennent la qualité d'officier de police judiciaire. Après avoir reçu l'agrément du Ministre de la Justice, cinq membres ont été assermentés en date du 26 novembre 2018.

5.3 STATISTIQUES DOCUMENTS JUDICIAIRES

Le tableau ci-dessous reprend l'analyse quantitative de l'ensemble des documents administratifs, judiciaires et internationaux enregistrés au courant de l'année 2018. Les chiffres sont issus de plusieurs logiciels.

Documents judiciaires	dossiers	pièces
procès-verbaux des commissariats de police et des unités nationales		50.901
procès-verbaux du SPJ et des SDPJ		13.016
rapports judiciaires des SPJ et des SDPJ		12.236
rapports judiciaires des commissariats de police, unités nationales adressés aux :		
Parquet	5.289	8.717
Parquet général	3.226	6.383
Juge d'Instruction	967	1.643
Autres rapports judiciaires	157	210
Total	9.639	93.106

5.4 LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE CRIMINALITÉ

COMBAT DE LA CRIMINALITÉ ITINÉRANTE

Une partie non négligeable des faits criminels est commise par des non-résidents de passage au Luxembourg. Afin de permettre leur identification sur base des profils génétiques et des empreintes digitales, cinq raccordements nouveaux en matière d'échange avec des pays signataires Prüm ont été réalisés en matière génétique en 2018, trois nouveaux pays ont été ajoutés en matière d'échange automatisé d'empreintes digitales. Au 31 décembre 2018, 14 connections pays sont opérationnelles en matière de profils génétiques et 20 en matière d'empreintes digitales. Il est prévu de compléter le raccordement à tous les pays opérationnels Prüm en 2019, les ressources humaines ayant été recrutées en 2018.

Il est possible d'apprécier partiellement la mobilité des auteurs d'infractions en se basant sur les concordances de profils génétiques dans le système Prüm. Sur base des dernières statistiques disponibles (2017/2018), les cinq pays dans lesquels des auteurs d'infractions au Luxembourg ont également commis des infractions sont :

Concordance trace/personne			Concordance trace/trace	
	2017	2018	2017	2018
1	Allemagne	France	Allemagne	Allemagne
2	France	Allemagne	Autriche	France
3	Belgique	Espagne	Belgique	Pays-Bas
4	Autriche	Autriche	Pays-Bas	Belgique
5	Pays-Bas	Suède	France	Autriche

L'importance des pays avec lesquels le Luxembourg ne partage pas de frontière, dans les statistiques de concordance, montre que les auteurs d'infractions se déplacent à grande échelle et que d'autres pays sont la cible des mêmes groupements criminels que le Luxembourg. L'échange avec de plus en plus de pays, permettra dans le futur d'affiner cette analyse et de cibler la coopération internationale.

Une autre forme de criminalité itinérante est l'implantation de structures criminelles en abusant des procédures de protection internationale. A titre d'exemple nous allons détailler le cas de personnes d'origine géorgienne. Leur présence au Luxembourg et leur incidence sur les statistiques de la criminalité peuvent être décrites comme phénomène cyclique. Déjà dans les années 2003 à 2006, puis dans les années 2012 et 2013, suivi de 2015, la présence de membres de groupements criminels géorgiens a été dans le collimateur des enquêteurs en charge des vols organisés.

En 2018, une recrudescence de ce phénomène a été notée. Des personnes d'origine géorgienne sont de nouveau apparues de façon importante en tant qu'auteurs de vol à l'étalage et de cambriolages. Ces infractions sont souvent commises en groupes à composition variable de 3 à 5 personnes. Les objets principaux de ces infractions sont des cigarettes, de l'alcool, des lames de rasoirs, des cartouches d'imprimantes, des produits cosmétiques et des vêtements de marque.

Le tableau ci-dessous reprend les arrestations pour vols et vols par effractions (hors auteurs issus de la grande-région).

Origine des personnes (hors grande-région) arrêtées en matière de vols et de vols par effraction		2018
1	Géorgiens	39
2	Roumains	29
3	Algériens	16
4	Marocains	12
5	Lituanais	8

Le succès des enquêtes en matière de vols simples et de vols par effraction peut encore être mesuré sur base des remises de détenus suite à leur arrestation à l'étranger. En 2018, 51 personnes ont été extradées sur base de mandats luxembourgeois par la voie aérienne et 24 par voie terrestre du chef de vols et vols par effraction. Leur identification a été réalisée principalement sur base du travail de police technique sur les lieux d'infraction.

Les cinq pays les plus importants en matière d'extradition par voie aérienne en 2018

1	France
2	Roumanie
3	Autriche
4	Suisse
5	Pays-Bas

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En matière de lutte contre la criminalité économique et financière, le nombre d'affaires traitées reste à un niveau très élevé. Ainsi, 110 nouvelles enquêtes nationales ont été confiées par les autorités judiciaires au département criminalité économique et financière au cours de l'année écoulée. Au total, le département est en charge de 330 affaires dont un tiers n'a pas encore été entamé faute de ressources.

L'année écoulée est également marquée par quelques enquêtes importantes de blanchiment récemment confiées au département et, en règle générale, par des affaires qui gagnent en ampleur et en complexité.

Au niveau du nombre de commissions rogatoires internationales confiées au département économique, le nombre est sensiblement le même que l'année précédente et atteint le chiffre de 449 demandes (contre 452 en 2017). Pour ce volet, l'année écoulée est marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} août 2018 qui transpose la directive européenne 2014/41/UE sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale et qui fixe de façon plus précise et plus contraignante les délais d'exécution des demandes européennes. Ces nouvelles dispositions pourraient avoir un impact significatif sur le travail de la section spécialisée du département économique. Pour cette section, la tendance générale va également dans le sens d'une augmentation de la complexité et du degré d'urgence de certaines demandes.

En termes de saisies-avoirs, ce sont quelques 116,5 millions d'euros qui ont été saisis en 2018, dont 109 millions dans le cadre de l'exécution des demandes d'entraide internationale. De plus, le département a également traité 173 demandes provenant d'EUROPOL, 91 demandes INTERPOL et 64 demandes adressées au Luxembourg par des bureaux de recouvrement des avoirs d'Etats membres européens.

CRIMINALITÉ CONTRE LES PERSONNES

Le département en charge de la criminalité contre les personnes, regroupe les enquêteurs de la section Infractions contre les personnes et de la section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel.

Section infractions contre les personnes

Ce domaine regroupe les homicides, les morts suspectes, les prises d'otages ainsi que les menaces d'attentat. Les enquêteurs ont traité en 2018, 58 nouveaux dossiers et ont reporté au total 181 dossiers des années précédentes. 148 dossiers ont pu être terminés respectivement clôturés en 2018. S'y ajoutent 234 requêtes Europol et Interpol.

Pour 2018, nous notons 4 meurtres (dont 1 commission rogatoire internationale) et 10 affaires de tentative de meurtre. Au niveau des enquêtes pour morts suspectes, les chiffres sont en baisse (5 par rapport à 12 en 2017).

En relation avec les infractions susvisées, cinq personnes ont été placées en détention préventive.

Section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel

La section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel est responsable du traitement des affaires d'abus sexuels et infractions graves contre mineurs ainsi que du volet « internet » (p.ex. viols mineur, attentats à la pudeur, pédopornographie, grooming, etc.). La section a traité, en 2018, 220 nouvelles affaires, ce qui représente une augmentation de 15 affaires par rapport à l'année dernière. Dans ce contexte, 14 mandats d'amener ont été décernés.

Pour ce qui est des affaires de maltraitements contre mineurs et de délinquance juvénile, qui sont également traitées par cette section, le nombre total de nouveaux dossiers, à savoir 478, a augmenté en 2018 par rapport aux années 2016 et 2017 (p. ex. enquêtes concernant des maltraitements envers mineurs, enquêtes sur la situation et le milieu familial des mineurs, recherche active de mineurs disparus, enquêtes concernant des infractions contre la loi sur les stupéfiants, possession d'armes prohibées, etc.). Le nombre de mesures de

garde provisoires a augmenté de façon importante en 2018, alors que ce nombre était plus ou moins stable au cours des dernières années.

Depuis la réorganisation de la Police le 1^{er} août 2018, la section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel est également en charge du traitement des dossiers relatifs aux viols d'adultes, à l'exception de ceux qui sont liés au milieu de la prostitution. En 2018, 36 dossiers de ce genre ont été traités.

COMBAT DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Le département en charge du combat de la criminalité organisée, regroupe les enquêteurs en charge de l'anti-terrorisme, des drogues et de la criminalité organisée proprement dite. Depuis la réorganisation des unités judiciaires, le suivi de l'immigration fait partie des attributions de cette section.

Section anti-terrorisme

La menace terroriste est restée stable en 2018. Le risque demeure réel, mais il n'y a pas eu d'indications d'une menace concrète. La section anti-terrorisme n'a pas constaté de variations importantes au cours de l'année 2018 par rapport aux tendances constatées en 2017.

Après la destruction militaire de DAESH^[1], l'exode d'insurgés potentiels vers les zones de guerre au Proche-Orient a cessé. Il convient quand-même de signaler que l'idéologie de DAESH ne va pas disparaître d'aussitôt. Elle va continuer à servir de base pour endoctriner de nouveaux adeptes des thèses djihadistes. En plus, le retour d'anciens guerriers vers le sol européen est en mouvement, ce qui pourrait constituer un danger potentiel dans le futur.

Au courant de l'année passée, la section anti-terrorisme a été confrontée à une panoplie d'enquêtes, pour constater et vérifier s'il y a eu des faits de radicalisation ou bien des préparations d'attaques terroristes.

L'utilisation de moyens de communication cryptés par des personnes soupçonnées de radicalisation, complique fortement les enquêtes en la matière. Le nombre d'enquêtes en matière d'anti-terrorisme est resté constant par rapport à 2017.

Section stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, le cannabis reste de loin la drogue illicite la plus consommée au Luxembourg, suivi par la cocaïne et l'héroïne. Différentes organisations criminelles sont actives au Luxembourg. La vente et le trafic de cocaïne se fait principalement par des ressortissants en provenance d'Afrique de l'Est, tandis que le cannabis et l'héroïne sont distribués principalement par des ressortissants de pays d'Afrique du Nord.

Le nombre d'arrestations dans ce domaine s'élève à 227 en 2018 contre 183 en 2017.

Section criminalité organisée

Durant l'année 2018, la section criminalité organisée a été chargée du suivi d'enquête dans plusieurs dossiers relevant du domaine du trafic illicite de migrants et faux et usage de faux. Dans ce contexte, la section a procédé à neuf arrestations. Dix-sept suspects liés à ces affaires se trouvaient en détention préventive à la fin de l'année.

En ce qui concerne le domaine de la traite des êtres humains (TEH), la section a été saisie de neuf affaires, dont trois relevant de l'exploitation sexuelle dans des appartements. Parmi les six affaires d'exploitation du travail, deux affaires se référaient à l'exploitation dans des établissements de restauration et trois à des faits dans des ménages. Dans ce contexte, un suspect a été arrêté en flagrant délit et plusieurs victimes de la traite ont été prises en charge par la cellule Recherche fugitifs et Protection des victimes.

Pour le domaine de la prostitution et le proxénétisme, à part des affaires TEH, la section a enquêté dans six dossiers. Un suspect a été arrêté sur mandat d'amener.

Les chiffres en matière de police des étrangers se présentent pour l'année 2018 comme suit :

- 2.204 demandes de protection internationale ont été enregistrées auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires Etrangères. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2017

^[1] L'Etat islamique

(2.320 demandes). Le nombre des demandeurs en provenance de l'Erythrée, de l'Iraq et de l'Afghanistan a connu une hausse considérable ;

- 722 mesures de placement (764 en 2017) ont été prononcées dont 388 mesures de placement initiales et 334 prolongations ;
- 9 personnes ont été refoulées (réadmissions) ;
- 91 personnes ont été rapatriées (= 58 dossiers), dont 39 rapatriements avec une escorte de la Police grand-ducale.

Dans le cadre des « transferts Dublin » et « reprises Dublin »

- 291 personnes (414 en 2017) ont été transférées (= 189 dossiers), dont 164 transferts Dublin avec une escorte de la Police grand-ducale ;
- 89 personnes ont été retournées au Grand-Duché.

En 2018, 1.002 enregistrements ont été confirmés dans le système EURODAC, en tant que saisie déjà effectuée par un autre Etat membre.

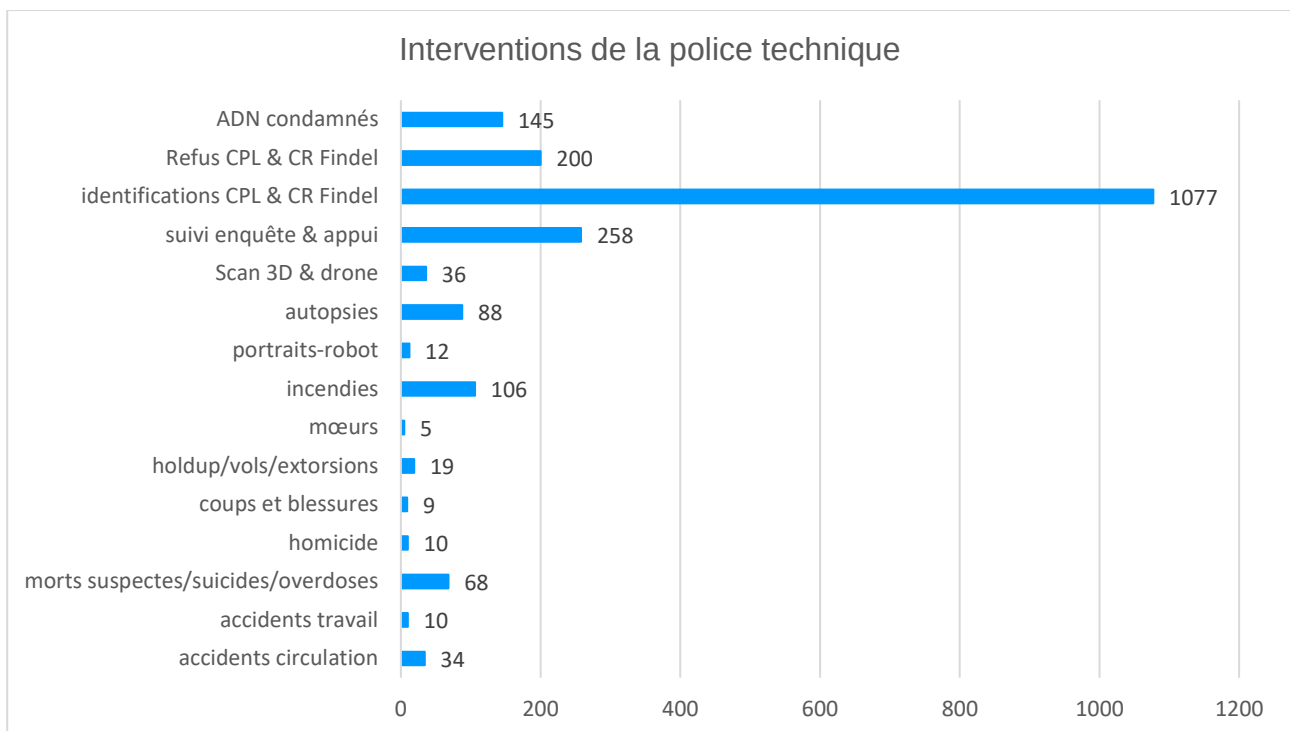
En outre, 13 enquêtes en relation avec des mariages de complaisance et 49 enquêtes en matière de faux documents ont été menées.

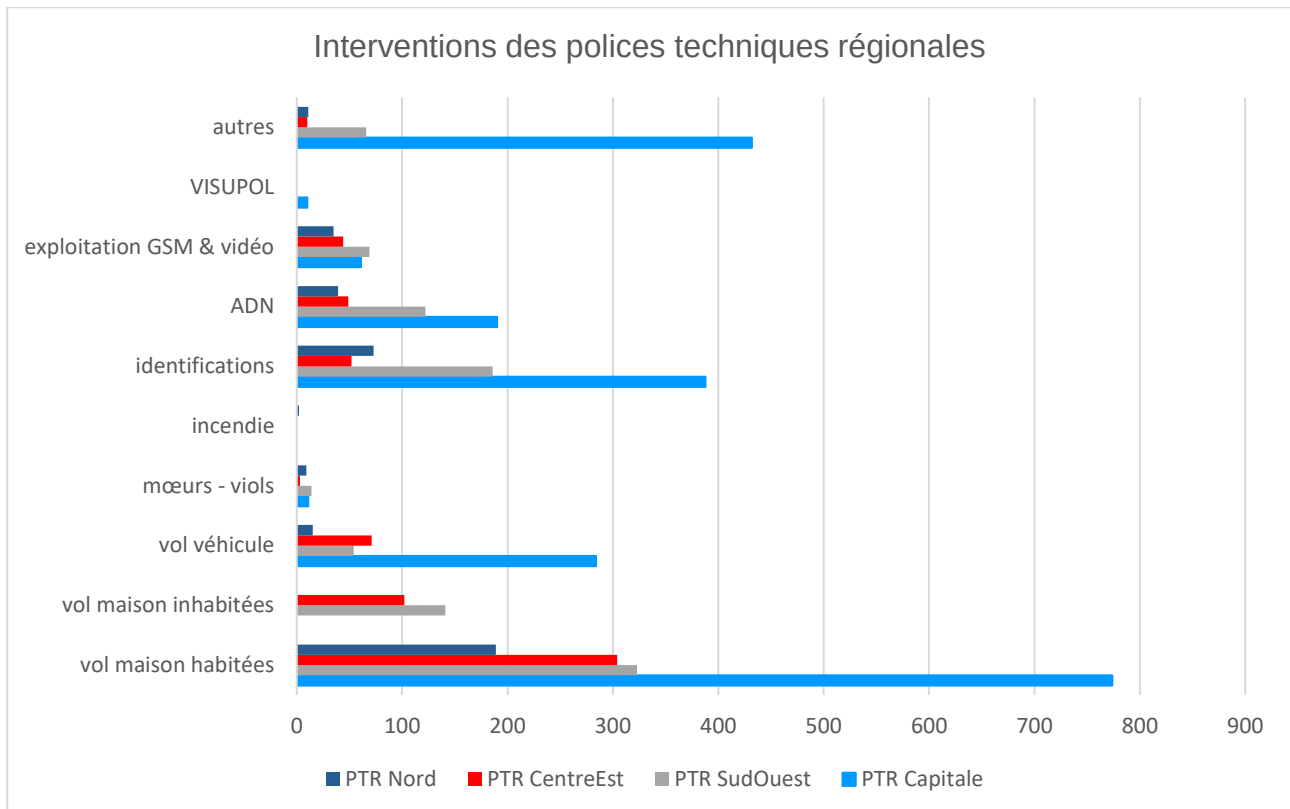
5.5 POLICE TECHNIQUE

La section Police technique du SPJ, à laquelle incombe la mission de la recherche et prélèvement de traces sur les lieux de crime, est divisée en deux groupes:

- le service **POLTEC** qui prend en charge les affaires au niveau national (à savoir: homicide, holdup, extorsion, mort suspecte, incendie, accident de circulation/travail) ;
- les **PTR (Police Technique Régionales)** qui prennent en charges les affaires au niveau régional (à savoir: les cambriolages maisons habitées, firmes et commerces; vols de/dans voitures, agressions, coups et blessures) .

Pour l'année 2018, les chiffres en matière de police technique se résument comme suit :





Il est à noter qu'avant la mise en œuvre de la réforme PGD, 2 régions (Capellen-Mersch) ont travaillé en binôme et qu'à partir du 1^{er} août 2018 la région Centre-Est et Nord sont partiellement regroupées pour faute d'effectifs. De même, l'ancienne circonscription régionale de Capellen est reprise par la région Capitale et non par la région Sud-Ouest. De ce fait et vu que les affaires sont répertoriées au compte des PTRs une différence entre les statistiques 'JDI' et 'POLTEC' est pertinente. De plus il est à noter que les différentes rubriques regroupent également les tentatives et qu'il n'est pas fait distinction entre maison habitée et inhabitée pour 2 régions.

6 VOLET POLICE ADMINISTRATIVE

6.1 OBJECTIFS DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

Dans le cadre des missions de police administrative, la Police grand-ducale veille au maintien de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des personnes et des biens, ainsi qu'à l'exécution et au respect des lois et règlements. Pour y parvenir elle assure une surveillance générale et effectue des contrôles dans les lieux qui lui sont légalement accessibles. En outre, elle exécute des mesures de police administrative et prend les mesures matérielles de police administrative prévues par la loi (cf. article 3 de la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale).



6.2 CHAMPS D'ACTION MAJEURS AU NIVEAU DE LA PRÉVENTION

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Les différents programmes de prévention de la Police grand-ducale visent à informer un public cible bien déterminé sur un phénomène qui le concerne directement, afin de sensibiliser ces personnes aux risques encourus et aux possibilités pour les éviter ou réduire.

La coordination des différentes activités, ainsi que l'organisation des campagnes nationales appartiennent à la Direction centrale de la police administrative (DCPA) et en particulier au Service national de prévention de la criminalité (SNPC).

Les thèmes suivants sont principalement abordés par la Police grand-ducale :

- 3^e âge : concept du « Seniorensicherheitsberater »;

- affirmation de soi : prévention en matière de violence ;
- cambriolages : sécurisation du domicile ;
- délinquance juvénile : stupéfiants, violence, graffiti et vols à l'école ;
- sécurité publique : aménagement urbain.

Ces activités de prévention sont menées par du personnel spécialisé aux niveaux national et régional. Elles comprennent des séances d'information et des projets plus ciblés en partenariat entre autres avec des écoles, des maisons de jeunes, des associations, des ministères et des services communaux.

En 2018, 471 séances de prévention en matière de stupéfiants, soit 958 heures (en 2017 : 793 heures), ont été dispensées à travers le Grand-Duché, aussi bien au quatrième cycle fondamental qu'à l'enseignement secondaire.

En matière de prévention contre les actes de violence, le nombre d'heures s'élevait à 925 heures (en 2017 : 817 heures) dispensées lors de 453 séances et ce aux écoles fondamentales et post-primaires et également au profit d'autres groupes de personnes (troisième âge, etc.).

Quant aux projets spécifiques réalisés en 2018 par les différents services spécialisés en matière de prévention, il convient de citer :

- le projet de sensibilisation contre le vol dans les véhicules en collaboration avec le Lycée de Garçons Esch/Alzette (création d'un layout pour des affiches et des panneaux de sensibilisation) ;
- l'organisation du cours « Affirmation de soi » pour les personnes de tout âge.

Le service national de prévention de la criminalité (SNPC) constitue le point de contact pour toutes les institutions (banques, services de gardiennage, armureries, commerces, etc.) qui ont des besoins spécifiques en matière de prévention contre les cambriolages et toute autre forme de criminalité.

En ce qui concerne le conseil personnalisé aux particuliers qui désirent sécuriser leur habitation, 108 visites à domicile (en 2017 : 155) ont été effectuées et 25 particuliers ont visité l'exposition permanente à la Cité Policière Grand-Duc Henri.

Il faut noter que les consultations en matière de prévention des particuliers ont diminué en 2018, mais une hausse peut être constatée au niveau des consultations en matière de sécurisation infrastructurelle des grands bâtiments. Ainsi en 2018, 50 réunions ont eu lieu en cette matière, ceci de plus en plus pour la mise en place de concepts de sécurité pour les administrations publiques et les bâtiments de l'Etat (ministères, Chambre des Députés, etc.).

Dans ce contexte il convient de mentionner que le service national de la prévention de la criminalité, ensemble avec l'Administration des bâtiments publics (ABP) et le service de la circulation de la VDL, ont adapté le plan de sécurité du quartier gouvernemental en incluant les places publiques du centre-ville.

Le SNPC participe également au groupe de travail européen en matière de « Protection of Public Spaces » organisé par la Commission Européenne.

Concernant la sécurité des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger, le SNPC a participé pendant 2 semaines à l'évaluation de la sécurité physique des ambassades luxembourgeoises en Afrique occidentale, plus précisément à Ouagadougou (Burkina Faso), Bamako (Mali), Niamey (Niger) et Dakar (Sénégal).

En ce qui concerne les comités de prévention, 12 réunions aux niveaux local et régional ont eu lieu en 2018 dans les différentes régions et communes du Luxembourg.



**Ne laissez pas d'objets de valeur
dans votre véhicule !**



Dessin réalisé par Magali Speicher, élève de la 2^e CE au Lycée de Garçons Esch



INSTRUCTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Au niveau de l'école fondamentale, le concept de l'instruction routière de la Police grand-ducale envisage d'offrir aux enfants une formation du piéton et du cycliste prévoyant. Il vise à développer dès le bas âge des réflexes essentiels aux fins de limiter les comportements à risque. Ces cours comprennent notamment :

- des séances dans le cadre du « Théâtre de Guignol » ;
- des modules « Chemin de l'Ecole/Ceinture de Sécurité » ;
- des séances/exercices « Bicyclette/Jardin de Circulation » ;
- des formations « Accompagnateur de Bus » et patrouilleurs scolaires ;
- une « Journée Mobilité et Sécurité sur les Routes ».

En matière d'instruction routière il convient de citer la réalisation de projets en matière de sécurisation du chemin d'école comme « Parkt net op eisem Wee » et l'extension du projet « Schulbusbegleiter ».

A l'enseignement secondaire, la Police grand-ducale contribue à la formation des élèves pour devenir des conducteurs prévoyants en participant aux journées « Mobilité et Sécurité sur les Routes ».

Du personnel spécialisé au niveau de chaque direction régionale coordonne les activités en matière d'instruction routière aux niveaux des commissariats de police respectivement services régionaux de police de la route, qui sont en contact direct avec le personnel enseignant pour l'organisation des cours théoriques et des séances pratiques.



En matière de sécurité routière, la Police grand-ducale constitue le maillon par excellence de par le fait qu'elle est l'acteur privilégié qui veille au respect des dispositions du code de la route. Une présence policière active et l'intensité quotidienne des contrôles réduisent le risque d'accidents, favorisent la dissuasion des violations des règles de la sécurité routière et aident à sauver des vies. Conformément au programme d'action européen 2011-2020 pour la sécurité routière de la Commission européenne, l'un des objectifs de la surveillance policière de la circulation est de faire baisser sensiblement le nombre des tués sur les routes.

Afin d'influencer le comportement de l'utilisateur par une pression de contrôle permanente sur l'ensemble du réseau routier, le dispositif de la Police grand-ducale en matière de circulation routière respecte cette directive. Le Service national de la circulation et de la sécurité routières (SNCSR) coordonne les actions policières en la matière.

6.3 NOUVEAU FONCTIONNEMENT DES COMMISSARIATS DE POLICE

Une mesure de la réforme de la Police grand-ducale était de fusionner certains commissariats afin de pouvoir former des entités plus fortes en effectifs (respectivement d'instaurer, dans une phase transitoire, des communautés de commissariats). Ce regroupement des ressources accroît non seulement la flexibilité de ces unités, mais permet également d'optimiser leur fonctionnement. En effet, les heures de fonctionnement peuvent ainsi être élargies, ce qui a un impact positif sur la présence policière sur le terrain. De plus, les fusions respectivement les communautés de commissariat permettent d'offrir un meilleur service au citoyen en accueillant le citoyen sur rendez-vous au commissariat sur une plage horaire plus étendue et en assurant un service flexible à l'attente des besoins de la population.

En outre, cette réforme a aboli la distinction entre commissariats de proximité et centres d'intervention. Ainsi, les nouvelles entités appelées « commissariat de police » fonctionnent dorénavant à 3 ou à 2 roulements et chaque policier doit incorporer la philosophie de « police de proximité ». Le fonctionnement des commissariats de police a été adapté de manière à pouvoir optimiser l'accueil du citoyen.

Les compétences opérationnelles sont identiques et donc le dispatching des patrouilles est effectué selon les disponibilités et en fonction des missions prioritaires à assurer et non plus en fonction des types d'unités. Chaque commissariat doit donc pouvoir prendre en compte toute sorte d'intervention policière de son domaine de compétence.

A moyen terme, il est prévu de faire disparaître les commissariats n'assurant qu'un seul roulement et les intégrer dans des communautés de commissariats, voire les fusionner avec d'autres commissariats.

ACTIONS COORDONNÉES ET/OU D'ENVERGURE

Evénements sportifs et culturels :

Moyennant des escortes de sécurité motorisées effectuées par l'Unité de la Police de la Route (UPR) et des postes de circulation mis en œuvre par les commissariats locaux, la Police grand-ducale a contribué au bon déroulement de 7 courses cyclistes de catégorie A (Skoda Tour de Luxembourg, Flèche du Sud, Championnats nationaux, etc.) et de 2 randonnées cyclistes (Charly Gaul et Schleck Gran Fondo). Au total 42 courses cyclistes (catégories A et B) ont eu lieu.

En 2018 un total de 59 courses à pied a eu lieu ainsi que 9 duatlons/triathlons. Un grand dispositif a été mis en place à l'occasion de l'ING Marathon à Luxembourg-Ville.

13 matchs de football internationaux disputés au Grand-Duché, dont 3 matchs EURO LEAGUE, demandaient un engagement plus important de la Police grand-ducale.

S'y ajoutent 195 manifestations culturelles et sportives (Schueberfouer, clôture de l'octave, pèlerinage FATIMA, etc.) qui ont été encadrées par un dispositif policier.

Visites et déplacements officiels :

En 2018 au total 38 visites dont 34 visites de travail, 3 visites officielles et la visite d'Etat du couple royal néerlandais ont eu lieu.

7 audiences d'accréditations et 112 sorties de la Maison Grand-Ducale ont été encadrées par la Police grand-ducale.

Autres dispositifs d'envergure :

Lors de 21 conseils européens la Police grand-ducale a mis en place un dispositif de sécurité au « European Convention Center Luxembourg ».

3 opérations majeures dans le cadre de contrôles avec une coopération internationale ont été organisées en 2018. Elles concernaient notamment les luttes contre l'insécurité routière et le trafic de stupéfiants.

APPELS D'URGENCE AU 113

Le nombre d'appels entrants au Centre d'intervention national (CIN) est en légère croissance par rapport à 2017 (environ 160.000 en 2018 contre environ 159.000 en 2017). Une tendance sur plusieurs années montre que cette croissance est régulière.

CAMPAGNE EN MATIÈRE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

A l'instar des années précédentes, la Police grand-ducale a lancé en 2018 des campagnes en matière de circulation routière, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures et la Sécurité Routière. Ces campagnes, d'un caractère aussi bien préventif que répressif, concernaient principalement :

- l'alcoolémie au volant durant la période de carnaval ;
- la sécurité des motocyclistes ;
- la vitesse excessive ;
- la rentrée des classes ;
- l'éclairage et les pneus ;
- l'usage au volant du téléphone portable, les feux rouges, les priorités, les documents de bord ;
- la sécurité des piétons.

La Police grand-ducale a effectué un nombre important de contrôles routiers et compte maintenir une présence accrue sur les routes afin d'agir de façon proactive et dissuasive dans l'intérêt général. Environ 37.700 contrôles majeurs en la matière ont été effectués par toutes les unités de police (en 2017 : environ 39.000). A l'instar des années passées, la plupart des contrôles concernaient la vitesse (28%) et les documents de bord (18%).

En 2018, 1.743 permis de conduire ont été retirés par la Police grand-ducale (en 2017 : 1.791), ceci principalement en matières d'alcool (81%) et de vitesse (10%).



Dans le cadre des contrôles systématiques d'alcoolémie sur base de réquisitions délivrées par les Procureurs d'Etat, la Police grand-ducale a contrôlé au total 19.346 personnes (en 2017 : 17.314) au cours de 185 contrôles (en 2017 : 183). Le nombre de chauffeurs en infraction est en hausse : 773 chauffeurs (521 procès-verbaux et 252 avertissements taxés) en 2018 contre 572 (401 procès-verbaux et 171 avertissements taxés) en 2017.

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Depuis la mise en application de la loi sur la Police grand-ducale du 18 juillet 2018, quinze rapports en matière des mesures de police administrative nouvellement introduites ont été établis.

La plupart se référait à l'article 10 de la loi précitée, à savoir l'entrée dans des bâtiments en cas de péril imminent pour la vie ou l'intégrité physique de personnes.

TRAITEMENT DES OBJETS TROUVÉS

Le Service national des objets trouvés (SNOT) a géré environ 14.000 objets trouvés en 2018. Il s'agit du plus grand nombre d'objets trouvés jamais enregistrés depuis la création de ce service. Par rapport à 2017, il s'agit d'une augmentation d'une centaine d'objets. Environ un tiers a été restitué et un tiers a été détruit.

7 PROJETS PHARES RÉALISÉS

7.1 E-MOBILITÉ

Depuis fin avril 2018, la Police grand-ducale opère deux véhicules électriques Tesla de type S. Ces véhicules font partie du projet pilote électromobilité de la Police grand-ducale qui comprend une flotte totale de six véhicules partiellement financés via le Fonds climat et énergie (ancien Fonds Kyoto).



Les 4 autres véhicules de type e-Golf sont en service depuis début 2019.

Le projet-pilote électromobilité étudie les différents aspects liés à l'électromobilité de façon pratique d'un point de vue du métier police. Pour ce faire, la PGD a mis en place un groupe de travail se composant de spécialistes internes des différentes directions impliquées et présidé par le directeur des technologies policières.

Quelques sujets traités au sein du projet :

- types de véhicules électriques « BEV » ou plug-in hybride « PHBEV » qui se prêtent aux différents scénarios d'utilisation « Police » ;
- les « challenges » liés aux procédures de marchés publics ;
- les infrastructures de charge au sein des bâtiments de la Police et les possibilités de charge moyennant les bornes publiques ;
- la maintenance des véhicules ;
- la formation technique des membres du garage de la Police grand-ducale ;
- l'initiation à l'utilisation des véhicules électriques pour le personnel.



Depuis septembre 2018, la PGD est partenaire dans une étude menée par la Police de la Basse Saxe et l'Université Technique de Braunschweig dans le cadre de la mobilité électrique dénommée « lautlos&einsatzbereit ». (https://twitter.com/projekt_lautlos?lang=en)

Cette étude a pour objectif d'analyser dans quel cadre la mobilité électrique est adaptée au travail policier. La Basse Saxe dispose actuellement de plus de 50 véhicules électriques et hybrides qui sont mis en œuvre dans différentes unités de police.

En complément aux cas de figures déjà étudiés, la PGD participe avec un véhicule TESLA affecté à une unité de police de la route, scénario qui ne faisait pas encore partie de l'étude.

La participation de la PGD à cette étude permettra un retour d'expérience venant de différentes unités réparties en Allemagne, mais aussi en Suisse et en Autriche. L'analyse de toutes les données recueillies par une approche scientifique de l'Université de Braunschweig permettra de livrer des résultats concluants basant sur des données empiriques recueillies sur le terrain. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2019.

7.2 EINSATZLEITSYSTEM – ELS

Tout au long de l'année 2018, l'implémentation d'un nouveau système de gestion des appels et des interventions dénommé « Einsatzleitsystem » (ELS) a poursuivi son chemin. Il s'agit d'un programme dit « Computer aided dispatch » (CAD) qui sert à gérer l'emploi et l'envoi opérationnels des patrouilles de police.

Cet outil a pour vocation de remplacer en partie le système informatique actuel en la matière.

L'implémentation du nouveau système permet de rendre le guidage des patrouilles plus efficient et aura un impact positif sur le service fourni au citoyen.

Afin de permettre aux utilisateurs un usage adéquat, quelques 1400 heures de formation ont été dispensées pour des usagers spécialisés (opérateurs, calltakers 113, etc.) et ordinaires.

Fin octobre 2018, la cartographie policière a déjà été mise à disposition de tous les ayants-droit. A côté d'une panoplie de différentes couches de cartes, cette application informatique permet l'affichage en temps réel des positions des patrouilles.

7.3 PASSENGER NAME RECORD – PNR

Le 27 avril 2016, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la directive (UE) 2016/681 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (données PNR = passenger name record) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des infractions graves, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière. Cette nouvelle directive a été suivie d'un plan de mise en œuvre afin de guider les Etats membres dans la transposition de la directive.

Outre la participation du Luxembourg aux pourparlers et à l'élaboration du cadre légal au niveau européen ainsi que la participation de la Police grand-ducale à la transposition du texte européen en loi nationale, les

préparations et l'implémentation concrète du projet au Luxembourg ont commencé le 1^{er} janvier 2018 au sein de la Direction des Relations Internationales de la Police grand-ducale.

La récolte et le traitement des données ne donnait non seulement lieu à la création d'une nouvelle loi nationale, mais aussi à des défis au niveau de la pratique opérationnelle à travers la définition de nouveaux processus métiers et de la pratique technologique à travers le développement de nouveaux programmes et applications informatiques, et ceci en coopération avec d'autres acteurs comme notamment les transporteurs aériens, la Direction de l'Aviation Civile, Lux-Airport, la Commission de l'Union européenne, Europol, BENELUX, l'ONU et les contacts d'échange de données PNR d'autres pays membres de l'Union européenne.

Au Luxembourg, la nouvelle loi nationale relative au traitement des données des passagers a été votée le 1^{er} août 2018 et règle désormais « le transfert, par les transporteurs aériens, des données des dossiers passagers et le traitement de ces données à des fins de prévention, de recherche, de constatation et de poursuite des infractions terroristes et de formes graves de criminalité. » Plus spécifiquement, les données des dossiers passagers consistent en des informations fournies par les passagers et collectées par les compagnies aériennes, dans le cours normal de leurs activités, pour permettre les réservations et effectuer le processus d'enregistrement. Les données récoltées incluent notamment des informations sur la date de voyage, l'itinéraire du voyage, les coordonnées du voyageur, le moyen de paiement, le numéro de siège et les bagages. Conformément à la nouvelle loi PNR, « [i]l est créé au sein de la Police grand-ducale une Unité d'informations passagers, ci-après désignée « UIP » qui est chargée : 1° de la collecte des données PNR transférées par les transporteurs aériens ainsi que la conservation et du traitement de ces données ; 2° du transfert de ces données et des résultats de leur traitement aux services compétents ; et 3° de l'échange de ces données et des résultats de leur traitement avec les unités d'informations passagers des autres Etats membres de l'Union européenne, avec Europol et avec les pays tiers». Cette unité est opérationnelle depuis le mois de septembre 2018 et collecte les données des passagers de tous les vols entrants, sortants et de transit du territoire du Luxembourg. L'UIP est composée de membres de la Police grand-ducale, de l'Administration des douanes et accises, ainsi que du Service de Renseignement de l'Etat qui peuvent ainsi faire des recherches en fonction des données des dossiers passagers collectées au sein de leur unité.

7.4 E-COMMISSARIAT

Depuis le 27 juillet 2018, le citoyen a la possibilité de déposer plainte en ligne pour certains cas de figure bien précis, sans devoir se déplacer physiquement auprès d'un commissariat de police. Un autre atout de ce système constitue la décharge des agents du terrain. D'un autre côté, l'image de la Police grand-ducale en bénéficie aussi avec cette fonctionnalité à l'ère du temps et en ligne avec les attentes des citoyens.

Jusque fin 2018, cette unité a traité entre autres quelques 1187 déclarations via guichet.lu.

La majorité des dossiers constituait des déclarations pour objets perdus et environ 600 procès-verbaux pour vols simples ont été dressés.